

Les archives de l'histoire « véritablement nationale » dans l'historiographie du premier XIX^e siècle

David Gaussen

La nation n'a pas encore d'histoire : c'est le leitmotiv de l'historiographie de l'époque romantique. Pour qu'elle en ait une, il faut mettre sous ses yeux ce qui en constitue les pièces authentiques. C'est le dessein d'Augustin Thierry, évoqué dans ses *Dix ans d'études historiques*. Si ce projet du chef de l'historiographie libérale, projet qui aurait consisté à publier une « grande chronique de France » en « joignant ensemble » diverses annales ou chroniques, n'a pas été réalisé, d'autres le furent au cours de la première moitié du XIX^e siècle, qui peuvent s'y apparenter.

Ces recueils s'étendaient sur plusieurs volumes qui s'achetaient par feuilles que l'on faisait ensuite relier. Pour le libraire qui se lançait dans une telle entreprise, les risques étaient énormes. Passons toutefois sur ces aspects économiques¹, pour seulement souligner que ce type de compilation était jugé d'un assez fort potentiel pour que de tels risques soient acceptés.

Le concept évolue au cours de la période. D'une part, la présentation matérielle et typographique des collections suggère qu'elles s'adressent à un public de plus en plus large ; d'autre part, le corpus qu'elles présentent, d'abord très rigide, évolue en se diversifiant : rendre à la nation son histoire, oui, mais quelle nation, quelle histoire et fondées sur quelles sources ? L'étude de ces collections montre que les réponses à ces questions sont de moins en moins simples au cours de la période. Alors que certaines d'entre elles restent centrées sur un corpus canonique qui semble inébranlable, et donc rassurant, d'autres remettent en question celui-ci. Comme nous le verrons dans les dernières pages de notre étude, aucune ne va aussi loin toutefois dans la critique que celle d'Amans-Alexis Monteil, qui démontre l'impossibilité de réunir dans un recueil toutes les sources d'une histoire « véritablement nationale ».

¹ Nous y revenons plus en détail dans « Faire de l'histoire à l'époque romantique. Histoire nationale, nouvelle histoire (France 1789-1848) », thèse de doctorat sous la direction de François Hartog, EHESS, soutenue le 25 septembre 2014 et publiée en 2015 aux éditions Gaussen sous le titre *L'Invention de l'histoire nationale en France : 1789-1848*.

L'exploitation d'un corpus canonique

Au départ, l'idée de ces publications de sources est de populariser les produits de grand luxe qu'étaient les différents *Recueils* parus sous l'Ancien régime, dont la publication fut poursuivie voire renouvelée dans la première partie du XIX^e siècle. Ces entreprises entrent, par le biais de l'Institut, dans le giron de l'action publique, ce qui n'est pas le cas de celles qui nous occupent ici, toutes du domaine privé.

Ces publications prennent, au départ, pour modèles *l'Histoire littéraire de la France* et le *Recueil des Historiens de la Gaule*, commencés à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi, les recueils de Roucher, Petitot, Buchon, Michaud et Yanoski sont, avec des variantes peu significatives, la reprise de ce même ensemble de textes. Ceux-ci sont assez récents pour être compréhensibles (ils ne posent pas de problèmes linguistiques), assez anciens pour ne pas agiter des souvenirs trop vifs ; ils sont les œuvres de témoins directs des événements qu'ils décrivent et forment chacun un ensemble cohérent. Les recueils de Guizot² et Barrère³ étendent le corpus aux périodes antérieure et postérieure, tout en ne remettant pas en cause l'idée qu'un ensemble fini de témoignages constitue l'authentique histoire nationale.

Dès 1785, Roucher⁴, inventeur du concept, s'adresse à « l'homme de lettres qui s'instruit pour mériter un jour d'instruire les autres » et à « l'homme du monde qui lisant pour s'amuser veut cependant que sa lecture ajoute à la masse de ses connaissances ». Autrefois, l'histoire était examinée et critiquée « dans le silence des cabinets », et voici que Roucher met sous les yeux du lecteur « les pièces du grand procès instruit au tribunal de l'histoire ». Dans la forme, bien sûr, l'entreprise se distingue des travaux d'érudits : maniables in-quarto et non plus imposants in-folio et pas de surcharge de notes. La Révolution interrompt la parution de cette série en juillet 1790 avec la publication des œuvres de Brantôme.

La collection à laquelle Claude-Bernard Petitot⁵ (un professeur ayant fait carrière dans l'administration de l'instruction publique) a donné son nom est le fruit de la rencontre de ce savant avec le libraire Foucault. Il s'agissait de relancer la série de Roucher, reprise puis abandonnée en 1806. La série de Petitot s'étendait de Villehardouin à l'Estoile. Le succès étant au rendez-vous, il fut décidé en 1820 de la poursuivre jusqu'à la fin de l'Ancien régime. Petitot mort en 1825, Foucault confia le relais à Louis-Jean-Nicolas Desrochais Monmerqué (1780-1860), conseiller à la cour de Paris et bibliophile notoire. Spécialiste de Madame de Sévigné et de Tallemant des Réaux, il était particulièrement indiqué pour conduire la collection qui en était alors aux derniers siècles de l'Ancien Régime.

² François Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIII^e siècle* (31 volumes).

³ Saint-Albin Berville et François Barrière, *Collection des mémoires relatifs à la révolution française, avec des notices sur leurs auteurs et des éclaircissements historiques*, 1821-...

⁴ *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* (65 volumes), 1785-1790.

⁵ Alexandre Petitot et Louis-Jean-Nicolas Monmerqué, *Collection complète des mémoires* (79 volumes), 1819-1829.

La série dut rencontrer un certain succès, car Jean-Alexandre Buchon (1791-1846), bon praticien des documents anciens comme du commerce de la librairie, n'attendit pas qu'elle arrivât à son terme pour en faire paraître une autre directement concurrente et au sommaire presque identique⁶. Pour se démarquer, Buchon a seulement cherché à rendre son texte plus accessible. Allant plus loin que Roucher et Petitot, il débarrasse les textes des variantes, qui n'intéressent que les spécialistes. Les volumes, de format plus petit, sont vendus à un moindre prix.

Autre reprise quasi à l'identique : la collection publiée sous l'égide du duo d'historiens Joseph-François Michaud (1767-1839) et Jean-Joseph-François Poujoulat (1808-1880)⁷, tout aussi ultras que Buchon était marqué à gauche, est lancée en 1836 après que celles dont nous avons d'abord parlé ont été épuisées. Elle se présente comme plus démocratique encore que celle de Buchon.

Un ultime avatar est lancé dix ans plus tard, cette fois sous le nom d'un représentant de la jeune école historiographique, Yanoski (1813-1851). Jurassien d'origine polonaise, ce dernier est professeur d'histoire à Henri IV et fait partie de la génération des élèves de Michelet, Thierry et Guérard⁸. Sa collection⁹ reprend les plans de celles de Petitot, Michaud et Buchon, mais en les rendant plus accessibles encore. Le format in-18 remplace le quarto (qui était lui-même apparu plus « démocratique » que les pesants folios des publications académiques d'Ancien Régime), mais, surtout, Yanoski ne présente que des morceaux choisis et dans des versions épurées, « où l'on ne rencontre point ces petites inutilités qui trop souvent, dans les transcriptions serviles, arrêtent les yeux et gênent l'esprit ». La collection n'aura qu'un volume. La brusque interruption de cette dernière collection est sûrement le signe de l'épuisement du concept consistant à mettre bout à bout les principales chroniques de l'histoire nationale. À la veille de la Révolution de Février, ce n'est plus tant les recueils de documents qui intéressent le public que les grands récits synthétiques que proposent Jules Michelet, Théophile Lavallée, Henri Martin, ou encore Lamartine.

Or, tandis que le concept maître s'épanouissait jusqu'à épuisement, d'autres entreprises étaient menées pour satisfaire l'attrance du public pour les documents ayant trait à l'histoire nationale, entreprises qui, tout en se présentant comme « complémentaires » à celles de Petitot *et alii*, les remettaient profondément en question.

⁶ *Collection des chroniques nationales* (47 volumes), 1826-1828.

⁷ Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France : depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, 1836-1854.

⁸ Sur ce milieu, voir « Faire de l'histoire à l'époque romantique... », *op. cit.*

⁹ *Collection de chroniques, mémoires et autres documents pour servir à l'histoire de France, depuis les commencements du XIII^e siècle, jusqu'à la mort de Louis XIV* (un seul volume paru en 1846).

Vers un nouveau corpus : Histoire-archive et histoire-problème

On lit en page de titre des *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII* de Danjou et Cimber (1834-1840) qu'elles sont appelées à servir de complément « aux collections de Guizot, Buchon, Petitot », et même à celle, déjà atypique, de Leber. Le sous-titre complet de l'ouvrage donne une idée de la variété des sources que les auteurs entendent utiliser : *Collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testaments, exécutions, sièges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc., etc. etc.* ; il précise aussi les limites dans lesquelles les auteurs ont effectué leurs enquêtes, puisqu'il est dit que ces documents sont *publiés d'après les textes conservés à la bibliothèque royale*, par « M. Cimber et autres personnes employées à la bibliothèque royale ».

Dans son introduction, Cimber indique comment il entend se positionner sur le marché. Après avoir constaté qu'en matière d'histoire « le public désire pousser la science jusqu'au bout », il raconte qu'il travaillait à un projet de compilation de documents sur l'histoire de France, lorsque « deux sociétés littéraires¹⁰ se sont formées successivement, pour achever aussi l'éducation nationale », et précise : « le motif qui a décidé plusieurs savants à entrer en second dans la carrière nous y fait entrer nous-mêmes. » Le problème est alors de se singulariser. Pour cela, Cimber s'est interdit de réimprimer « les ouvrages volumineux ou connus par de nouvelles éditions » et il a choisi de privilégier la « brièveté » et la « rareté ». Mais, surtout, il s'est efforcé de présenter des textes qui n'émanent pas nécessairement de l'élite : « Quelques-unes [de ces pièces] ou certainement par le nom de l'auteur, ou évidemment par le ton de l'ouvrage, sortent d'une plume plébéienne ». Car, précise Cimber, « il convient que toutes les voix du passé s'élèvent pour l'instruction de l'avenir. Le clergé, la noblesse, la magistrature, nous ont déjà fait une partie de leurs confidences. Aujourd'hui le tiers état monte avec eux à la tribune ». À ce souci de démocratiser les sources de l'histoire nationale s'ajoute celui de démocratiser son public. Les termes « instruction publique » ou « éducation nationale » se rencontrent à plusieurs reprises dans l'Introduction. « Il s'agit, écrit Cimber, de rendre populaire la connaissance de ces mystères historiques, à laquelle sont initiés très-imparfaitement peu d'érudits eux-mêmes ». C'est la raison pour laquelle Cimber et ses associés se sont attachés à la forme autant qu'au fond, privilégiant des pièces dès lors qu'elles offraient « une plaisanterie piquante, un raisonnement habile ». C'est qu'ils sont des pédagogues qui s'adressent à un public qui n'est pas celui, mondain et prêt à écouter, pour lequel travaillaient les professeurs Guizot et Petitot. Il leur faut, comme les instituteurs, éveiller en permanence l'attention de leur public :

Le présent recueil offre le même avantage que ces cours d'histoire où le professeur insiste sur un événement pour le démontrer à l'intelligence et le graver dans la mémoire de ses auditeurs. Ici chaque pièce est une leçon. En prenant ainsi les faits un à un, précédés de

¹⁰ Peut-être faut-il comprendre ici : l'Institut historique (dont ils font partie) et la Société pour l'histoire de France.

leurs motifs accompagnés de leurs détails, suivis de leurs résultats, le lecteur acquiert une instruction profonde et durable.

Cimber, tout en se revendiquant des entreprises de Petitot, Buchon, Michaud *et alli*, s'en démarque de fait sensiblement. L'histoire de la nation, dont l'objet demeure pour lui « le mouvement des troupes dans les guerres, et l'ordonnance des cérémonies dans les fêtes, et la variété des métamorphoses dans les usages, et le secret des intrigues dans les cours », n'est plus dans des *mémoires* mais dans des *archives*, car la nation, elle-même, habite les archives plutôt que les papiers de quelques témoins privilégiés.

À l'autre bout de l'échiquier politique, Jean Michel Constant Leber (1780-1859) rompt également, en 1826, avec le corpus habituel des collections de document sur l'histoire de France, mais dans un tout autre sens. Pour cet érudit (par ailleurs chef du bureau de l'administration du contentieux jusqu'en 1839) fermement opposé aux historiens libéraux, l'histoire nationale ne réside ni dans les mémoires, ni dans les archives, mais dans les dissertations, principalement celles mûries dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de la fin de l'Ancien Régime.

Si l'œuvre proprement historique de Leber est mince, elle ne manque pas d'originalité. Son *Histoire critique du pouvoir municipal* était une attaque du système des libéraux menés par Raynouard et Henrion de Pansey et les *Cérémonies du sacre, ou recherches historiques et critiques sur les mœurs, les coutumes, les institutions et le droit public des Français dans l'ancienne monarchie*, cherchaient, en 1825, à légitimer historiquement cette institution contre les détracteurs de Charles X au moment des cérémonies de Chartes. Enfin, l'*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge* suivi d'un *Examen critique des tables de prix du marc d'argent depuis l'époque de Saint Louis* présenté en 1840 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres est un travail pionnier en matière d'histoire économique et sociale.

Leber s'est donc toujours intéressé à l'histoire-problème, plutôt qu'à l'histoire-récit. Les *dissertations* historiques, affirme-t-il, « portent le flambeau de l'observation et de la critique dans les voies ténébreuses où l'histoire a pu s'égarer. » L'érudit présente en 1826 sa *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, comme devant « servir à compléter les collections de mémoires sur cette matière », mais, sur un front différent que celui par lequel attaque Cimber, il prend le contre-pied de la conception *naïve* mise en avant par les promoteurs de ces dernières. « Nous consultons les Mémoires, qui nous font connaître les agents et les circonstances ; nous étudions les Traités, qui les éclaircissent ou les vérifient ».

Quant au plan adopté, il ne suit la chronologie ni des événements ni celle de la publication des ouvrages retenus. Certains parmi ces derniers ont même été répartis à travers la collection suivant les nécessités du plan. Celui-ci s'ordonne en huit parties, ou plutôt sept car la dernière, intitulée « mélanges », rassemble justement les pièces qui n'ont pu entrer dans les autres – ces rebuts traitent pour l'essentiel de folklore. La première partie est consacrée à la question des origines de l'histoire de la France et des Français, la seconde à la géographie historique. Viennent ensuite « Le culte » (« première loi des sociétés »),

l'organisation sociale (ou les institutions), la civilisation (ou les mœurs) puis les « sciences, lettres, arts ». En septième et dernier lieu, Leber a rassemblé des textes qui examinent les « événements fameux », soit d'un certain nombre de faits de l'histoire politique depuis l'élection d'Hugues Capet jusqu'à la Saint-Barthélemy, ou encore le procès posthume du régicide Jacques Clément, en passant par Jeanne d'Arc et son procès (dix textes sur ces sujets), la trahison du connétable de Bourbon ou le massacre des Vaudois. De ces « événements fameux », qui constituent pour l'opinion commune la matière même de l'histoire, Leber aurait pu écrire, comme Fernand Braudel, qu'ils n'en sont que l'écume. Il n'en est pas loin : « Les grands événements qui sont la honte ou l'illustration des siècles, dit-il pour sa part, peuvent être considérés comme le produit des institutions et des mœurs ».

Monteil ou le recueil permanent de l'histoire véritablement nationale

Quelles que soient les audaces de Cimber ou de Leber pour se démarquer de l'historiographie d'alors, elles sont peu de choses comparées à la posture adoptée par Amans-Alexis Monteil, affirmant : « D'une totale révolution dans l'opinion qu'on a sur les matériaux de notre histoire [...] dépend la conservation des manuscrits en tous genres¹¹. » Pour Monteil, l'écriture de l'histoire nationale doit être l'œuvre de la nation elle-même.

Monteil a donné l'exemple de ce que devait être selon lui l'histoire « véritablement nationale », dans un ouvrage consacré à *l'Histoire des Français des divers états du XIV^e au XVIII^e siècle*. Né en 1769 à Rodez¹², Monteil a été professeur d'histoire à l'école centrale de cette ville, puis à l'École militaire de Fontainebleau. Proche des idéologues sous le Directoire, il est l'ami du philosophe Laromiguière et de Daunou. Les quatre éditions de son ouvrage, dont la dernière fut posthume et augmentée d'une table analytique, ainsi que la libre refonte posthume qu'en fit Charles Louandre pour les écoles, ont assez circulé pour que la génération de Lucien Febvre en ait eu connaissance ; c'est là sans aucun doute qu'il trouva son expression favorite d'« histoire-batailles »¹³.

Monteil est en effet le premier auteur à avoir présenté comme une histoire des Français un ouvrage dans lequel l'événement est absolument exclu. Divisé en cinq parties, chacune correspondant à un siècle, le livre présente au fil des chapitres des portraits de la société française au cours des cinq siècles passés. Pour donner à son travail un caractère plus accessible, Monteil a imaginé pour chaque siècle une fiction correspondant à l'esprit

¹¹ *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, Paris, E. Duverger, 1835 (seconde édition : 1836).

¹² Sur la biographie de Monteil : M. Constans, *Documents sur A.-A. Monteil*, Rodez, Carrère, 1905 ; Fernand de Barrau, *A.-A. Monteil (1769-1850)*, Rodez, Carrère, 1909 ; P. Soulié, *À propos d'Amans-Alexis Monteil*, Rodez, Carrère, 1883.

¹³ L'expression revient fréquemment sous la plume de Monteil, ainsi dans une note du chapitre LXV du volume qu'il consacre au XVII^e siècle : « Je sens à chaque instant, à chaque ligne, combien vite pour le besoin de l'histoire de la société, nous devons abandonner la vieille histoire-batailles et adopter la nouvelle histoire des divers états ou des diverses parties de l'ordre social. »

de ce dernier. Monteil appuie ces fictions sur des documents dont beaucoup, inédits, ont été découverts par lui.

L'idée de faire une histoire de la vie quotidienne n'était pas entièrement neuve. Au XVIII^e siècle Le Grand d'Aussy s'y était risqué dans une foisonnante et pour le moins brouillonne *Histoire de la vie privée des François*. Mais, comme le souligne justement Ann Rigney¹⁴, Le Grand avait présenté son histoire comme un supplément à la « vraie » histoire, c'est-à-dire celle qui traite de politique. Monteil, dans le contexte post-révolutionnaire, part au contraire du principe que l'histoire de la vie quotidienne était la seule « vraie ». Plus encore, il affirme que l'histoire traditionnelle, qui consiste à suivre la chronologie politique et diplomatique, est une non-histoire, non parce qu'elle est fautive, mais parce qu'elle exclut la majorité écrasante des acteurs de l'histoire, et que si on la rapporte au peu d'acteurs qu'elle concerne, elle est insignifiante.

Monteil aurait donc pu reprendre à son compte et à meilleur droit le slogan de Cimber appelant à faire entendre « toutes les voix du passé ». Cimber pensait « toutes » les trouver parmi les manuscrits de la bibliothèque royale, Monteil préfère les chercher... partout ailleurs. Il se passionne pour les vieux papiers. Pour réaliser son projet, il doit chercher ses documents loin des lieux officiels de l'histoire. Ann Rigney, à la suite de Warne¹⁵, explique que c'est justement parce que Monteil n'avait pas un accès facile aux archives constituées qu'il a été amené à utiliser des documents qui ne s'y trouvaient pas.

Monteil recueillait des documents pour servir de sources à ses travaux, mais également pour les revendre et ainsi gagner sa vie¹⁶. Acquérir des documents à bas prix et les revendre à un bien meilleur grâce à son expertise d'historien était le but qu'il s'était fixé :

Je rapporte ce soir d'une tournée le long des quais, le registre original des délibérations de la commune de Saint-Germain-Lambron, petite ville d'Auvergne. On n'en a pas tout à fait demandé le prix du vieux papier, car le commencement en est endommagé par la moisissure. Je ne le donnerais pas pour cent francs ; il en vaut davantage ; il est du temps de la Ligue ; il offre toutes les formes des assemblées communales, municipales, et il se trouve aussi lié aux formes des assemblées communales.

L'historien des divers états n'aura toutefois tiré que peu de profit de sa débordante activité. Dans les années 1840, il vit dans le plus profond dénuement. Lorsque le sculpteur David d'Angers lui rend visite pour le faire figurer dans sa galerie de médaillons, il est reçu par un « vieillard tout déguenillé » : « j'ai vu Monteil dans un grenier presque décarrelé, les murs en lambeaux et recouverts, çà et là, de livres (...) il travaille sans feu, même dans les plus grands froids d'hiver. Voilà comment est parqué l'historien du peuple¹⁷ ».

¹⁴ *Imperfect Histories: the Elusive Past and the Legacy of Romantic Historicism*, Ithaca (N.Y.), Cornell University press, 2001, pp. 76-82.

¹⁵ Ch. M. Warne, « Aspects of Historiography in 19th-Century France: The Politics, Poetics and Practice of Amans-Alexis Monteil (1769-1850) », PHD, University of Birmingham, May 1982.

¹⁶ Voir Jean-Loup Lemaître, « Amans-Alexis Monteil (1769-1850) et les manuscrits », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 164, 2006, p. 227-249.

¹⁷ David d'Angers, *Les Carnets de David d'Angers*, Paris, Plon, 1958.

Pour l'aider à recueillir ses documents, Monteil avait constitué une sorte de laboratoire ou d'atelier volant. Il a raconté dans ses souvenirs comment son fils l'aidait dans ses quêtes :

Un jour que nous passions dans la rue Dauphine, se souvient-il dans *Mes Éphémérides*, Alexis me dit : « Papa, entrons dans cette boutique où je vois de vieux parchemins ». Il me précède ; il entre ; je le suis [...] Je me trouve au milieu du chartrier de l'abbaye du Bec. J'emportais une brassée de Chartes [...] L'activité des fabriques était alors au plus haut point. Celles de coton ne cessaient de consommer d'entiers chartriers monastiques, féodaux, municipaux. Je jetai Alexis au travers de cette barbare destruction ; tous les soirs je le voyais revenir comme une jeune abeille chargée d'un précieux butin.

Après la mort prématurée de son fils, brièvement recruté aux Archives par Daunou, l'historien vieillissant eut recours à de jeunes membres de sa famille. Entre 1841 et sa disparition en 1850, Monteil, retiré dans le village de Cély en Seine-et-Marne, a échangé une correspondance avec son jeune cousin Roques. Cette vingtaine de lettres de l'historien des « divers états », qui se trouvent aux Archives de Paris, montrent, outre l'acharnement vain de Monteil à se trouver des disciples, le soin qu'il mettait à accumuler toujours plus de documents pouvant aider à faire une histoire « véritablement nationale ».

Monteil a publié, sous le titre de *Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, un catalogue des manuscrits qu'il possédait avec leur description et leur prix. Ann Rigney parle de ce livre comme d'une sorte de *let-everyman-be-his-own-historian*, dans la mesure où il attirait l'attention sur des documents que ses lecteurs pouvaient avoir eux-mêmes en leur possession et qui étaient susceptibles de livrer d'importantes informations sur la vie de leurs ancêtres. En effet, et ainsi que Monteil s'en défend lui-même, il ne s'agit pas d'un simple catalogue. Dans un avant-propos intitulé « Manière de considérer ce traité et manière de s'en servir », il dessine le modèle possible d'un développement d'une économie de la recherche. De même qu'il a appelé à plusieurs endroits de son œuvre chaque citoyen à se faire historien, il appelle ici chacun à se faire, à son exemple, entrepreneur. Pour lui, le problème de la conservation des manuscrits ne peut se résoudre que si les manuscrits prennent de la valeur, et ils en prendront si la connaissance historique se propage largement... et si les doctrines de Monteil se popularisent. En d'autres termes, plus le domaine de l'histoire s'élargira, plus les documents apparemment les plus anodins prendront de la valeur, et plus le marché des documents deviendra un marché à très forte plus-value. Monteil entend jouer un rôle moteur dans ce processus ; c'est tout l'objet de son traité en forme de catalogue. Les tarifs qu'il y indique sont explicitement destinés « à devenir normaux pour le commerce bibliographique ».

Car c'est en connaissant l'intérêt intellectuel des manuscrits ainsi que leur valeur pécuniaire, qu'on les conservera :

Alors chacun regardera attentivement les parchemins avant de les livrer au relieur, au batteur d'or, au fabricant ; les vieux papiers, avant d'en envelopper du sucre ou du beurre. Alors, de toute part, on découvrira des monuments ; on annoncera qu'on en a découvert ; on les sauvera.

Il appelle ainsi de ses vœux la formation d'un « savant petit peuple de chercheurs ». Ce peuple, Monteil le voit composé de ceux « qui veulent travailler à l'histoire de leur village, [...] de leur ville, [...] de leur métier, de leur profession » et aussi, insiste-t-il, des instituteurs, « nouveaux enfans nés de la loi Guizot, remplis de persévérance, d'ardeur, sur les recherches desquels je compte le plus pour les découvertes des monuments écrits ».

Monteil entend ainsi désacraliser le savoir historique pour que l'activité historique devienne l'affaire de tous, pratiquée par des citoyens-entrepreneurs soucieux du bien commun. Ainsi estime-t-il que l'ignorance de la paléographie ne doit pas être un obstacle a priori pour se livrer au commerce des manuscrits et pour les utiliser à la composition d'ouvrages historiques : « Tout le monde, sans exception, en essayant de lire, en lisant, apprendra à lire ». À l'opposé de ce que serait un traité de diplomatique, la méthode de Monteil procède par analogies. Il a rassemblé et classé dans son catalogue tous les genres de documents que tout un chacun peut être en mesure de trouver chez lui ou à l'étal des bouquinistes. Trouvant un document, explique Monteil, on se reportera à son traité pour chercher la description d'un autre qui lui soit comparable, et ainsi on en connaîtra l'intérêt et le prix.

Monteil n'abandonne pas à cette étape les historiens-entrepreneurs en herbe. Il leur désigne des débouchés commerciaux et leur apprend l'art de la négociation. Le débouché principal est tout trouvé, ce sont les bibliothèques :

Vous venez, mon jeune ami, de retirer [tel manuscrit], couvert en bois ou en cuir noir, du fond d'un vieux coffre où il gisait dans un long et antique sommeil. Allez au chapitre V ; votre découverte est inappréciable. Présentez-vous à une bibliothèque ; dites au bibliothécaire qu'il n'a rien de pareil ni d'analogue ; je suis là derrière vous, pour le lui soutenir.

Le meilleur moyen de l'État pour encourager les études historiques serait ainsi, suivant le modèle de Monteil, de tenir sa place dans l'économie de marché. Il est à noter qu'il n'y a pas ici d'adresse à la puissance publique : la loi mécanique du marché l'amènera d'elle-même à jouer son rôle. Mais Monteil imagine aussi la mise en place d'une politique pour encourager les historiens-entrepreneurs. Ainsi propose-t-il qu'une fois par an à date fixe soient exposés dans chaque mairie les manuscrits trouvés dans l'année avec une notice et le nom de leur « trouvaire ou troubadour, en donnant à ce mot son premier sens naturel ». À l'occasion de cette fête serait organisée une vente publique des pièces exposées, « annoncée par des catalogues et par les journaux du département ». Ici encore développement économique, progrès de la connaissance et souci du bien public sont intimement liés :

...il s'y rendrait spontanément, outre les libraires agents des ministres qui, n'en doutez pas non plus, feraient souvent acheter des manuscrits pour en favoriser les recherches, les hauts magistrats, les riches hommes patriotes. Que d'argent compté je vois ! que de manuscrits trouvés l'année suivante !

Le travail de Monteil et celui qu'il souhaitait que fasse le peuple savant ne se limitaient pas à recueillir et à revendre des vieux papiers. Il convenait, avant de les revendre,

de les rassembler pour composer des volumes dûment reliés. Cette activité, qui est une hérésie aux yeux de l'archivistique d'aujourd'hui qui préconise le respect des fonds, occupe une bonne part de l'activité de Monteil¹⁸.

Dans son traité, Monteil engage son possible disciple à accorder le plus grand soin à la réalisation de ses recueils de sources ; de bien « les étiqueter sur le dos et sur les plats, en or, en argent ou de quelque autre manière indélébile, car grand nombre de gens ne connaiss[en]t guère les manuscrits que par les couvertures » et « d'entrelarder les feuilles de parchemin avec des feuilles de papiers sur lesquelles seront transcrits les passages les plus essentiels du manuscrit ». Monteil lui-même était un remarquable relieur et a déployé dans cette tâche une ingéniosité et une originalité égales à celle dont il faisait preuve dans l'écriture de l'histoire¹⁹.

Les exemplaires uniques de sources diverses que Monteil constituait avec des lambeaux de recueils démembrés étaient les fragments de l'impossible recueil des sources de l'histoire nationale qui aurait été fait suivant ses doctrines. Cette impossibilité, il l'acceptait par principe. Mais ceux qui voulaient construire l'histoire nationale par des voies plus officielles devaient également s'y résoudre. Nous nous sommes limité ici à l'examen d'entreprises privées, mais la conduite de la collection des monuments de l'histoire du tiers état d'Augustin Thierry publiée sous les auspices du gouvernement devait aboutir à la même impasse. L'État pouvait définir ce qui devait entrer dans la collection des documents de l'histoire de France, mais dès lors qu'il fallait rechercher ce qu'était concrètement la Nation (qu'on la comprenne comme le tiers état ou comme l'agrégation de « divers états ») la tâche devenait insurmontable.

¹⁸ C'est l'objet de la correspondance qu'il entretient avec son jeune cousin Roques qui se trouve aux Archives de Paris.

¹⁹ Voir P. et O. Ract-Madoux, « Un précurseur : Amans-Alexis Monteil », *Revue française de l'histoire du livre*, 1982, pp. 729-732.